Coopération au développement: complémentarité entre la politique de la Communauté et celle des États membres

1995/2065(COS) - 21/02/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Michael McGOWAN (PSE, RU), le Parlement européen considère que l'incapacité de l'Union à mettre en oeuvre la complémentarité des politiques de ses Etats membres et celle de l'UE est un échec politique pour la Communauté. Il estime que cette incapacité est d'abord due à un manque de volonté politique et s'explique par des difficultés de progresser sur le plan de la PESC et un délaissement des objectifs de la coopération au développement. Estimant que les valeurs de la politique de développement confèrent à l'UE une véritable identité et une reconnaisannce sur la scène mondiale, il se prononce pour une amélioration de la coordination non seulement en ce qui concerne l'articulation des actions de l'Union mais aussi de celles mises en oeuvre au plan national afin d'assurer une cohérence globale de l'action extérieure de l'UE. Considérant que le contrôle démocratique des dépenses passe obligatoirement par une budgétisation du FED, la Parlement insiste pour que le caractère communautaire de l'aide soit plus visible, en particulier parce que la Communauté est (et de loin) le plus grand bailleur de fonds du monde en ce qui concerne le développement. Il considère en particulier que cette coordination s'impose pour réduire le commerce des armes dans le monde. Il met également l'accent sur la nécessité d'une coordination accrue entre les Etats membres et l'Union en matière d'aide, de façon à éviter les doubles emplois au niveau national et européen. Enfin, considérant qu'il est nécessaire de rechercher un soutien politique et public accru en Europe, il propose une série d'initiatives "institutionnelles", telles que : -l'invitation de membres du Conseil à des réunions de la commission du développement du Parlement européen, -la prévision d'un débat au sein de cette commission avant et après chaque Conseil "Développement", -la prévision d'un statut d'observateur pour la commission du développement à chaque réunion du Conseil "Développement", -la prévision de questions-réponses Conseil-Commission à chaque réunion de la commission du PE, -l'invitation de membres des parlements nationaux à certaines réunions de la commission, -la prévision, au cours de chaque session de la commission, d'un débat d'une demi-heure consacré à l'audition des ONG.